

Image not found or type unknown



Cotisation et contribution sociales

Par **Jerome65**, le **09/02/2023** à **22:53**

Bonjour, sur ma paie de janvier mon agence interime ma prelever la cotisation et contribution sociales sur mon salaire qui et de 354€. plutard dans le mois l'agence ma fait une nouvelle fiche de paye avec mes ifm qu'il me devais mais ma encore retire 354€ de cotisation sociales , est-ce normal ? Alors qu'on me les a déjà retirés sur mon salaire merci d'avance pour votre réponse cordialement

Par **P.M.**, le **10/02/2023** à **09:05**

Bonjour,

Ces cotisations et contributions sociales coorespondent normalement à un salaire brut, il faudrait savoir s'il coïncide avec le montant de votre Indemnité de Fin de Contrat...